



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-027-2019-12

PUBLIÉ LE 23 DÉCEMBRE 2019

Sommaire

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France

IDF-2019-12-20-027 - Délégation de pouvoirs CCID 78 – SITE DE VERSAILLES (3 pages)	Page 3
IDF-2019-12-20-029 - Délégation de pouvoirs IISIPCA - VERSAILLES (3 pages)	Page 7
IDF-2019-12-17-012 - Délégation de signature dépenses-recettes (6 pages)	Page 11
IDF-2019-12-17-013 - Délégation de signature réponses appels concurrence (2 pages)	Page 18
IDF-2019-12-17-011 - Délégation de signature RH (5 pages)	Page 21
IDF-2019-12-23-001 - Délégation signature chèque numérique (1 page)	Page 27
IDF-2019-12-20-030 - Subdélégation de pouvoirs CCID 78 – SITE DE VERSAILLES (1 page)	Page 29
IDF-2019-12-20-028 - Subdélégation de pouvoirs ISIPCA - VERSAILLES (1 page)	Page 31

Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis

IDF-2019-12-19-012 - arrêté de délégation de signature groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis (6 pages)	Page 33
---	---------

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris
Ile-de-France

IDF-2019-12-20-027

Délégation de pouvoirs CCID 78 – SITE DE
VERSAILLES

DELEGATION DE POUVOIRS CCID 78 – SITE DE VERSAILLES

Vu l'article R 711-70 du Code de Commerce,

Vu l'accord de la CPN en date du 24 juin 2003, modifié par la CPN du 19 décembre 2012,

Vu la décision du Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (CCIR) en date du 29 novembre 2018 désignant M. Stéphane FRATACCI en qualité de Directeur général,

Vu la décision du Directeur général désignant Mme Cynthia LESTABLE en qualité de Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale des Yvelines (CCID 78),

Vu la décision du Directeur général désignant Mme Cynthia LESTABLE Président du CHS de la CCID 78,

Vu le document unique d'évaluation des risques professionnels et le document organisation de la sécurité et de la prévention des risques de la Chambre de commerce et d'industrie départementale des Yvelines (CCID 78), dont Mme Cynthia LESTABLE déclare avoir connaissance et assurer le suivi.

Je soussigné, Stéphane FRATACCI, Directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France, délègue, donne délégation de pouvoirs à Mme Cynthia LESTABLE, déléguataire, en sa qualité de Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale des Yvelines (CCID 78) et responsable du site de Versailles/CCID 78, 21-23-25 avenue de Paris, 78000 Versailles, à l'effet de prendre toutes dispositions générales ou particulières, pour assurer ou faire assurer sous son contrôle la sécurité et la sûreté des personnes et des biens, le respect des règles relatives à l'hygiène, aux conditions de travail, à la protection de l'environnement et de toutes dispositions législatives ou réglementaires et recommandations internes y afférentes.

Cette délégation concerne les domaines de responsabilité suivants :

L'ensemble des activités réalisées par les directions et services de la CCIR implantés dans les locaux du site.

En ce qui concerne les occupants issus d'organismes extérieurs à la CCIR (associations), le déléguataire doit s'assurer que les responsables de ces organismes prennent toutes dispositions pour se conformer aux lois et règlements en vigueur, et au règlement intérieur du site pour ce qui concerne la sécurité des personnes et des biens.

Le déléguataire est informé que le site de la CCID 78 est un ERP - Etablissement Recevant du Public - assujéti à l'arrêté du 25 juin 1980 et aux prescriptions de la commission de sécurité.

Pour ce qui a trait à l'immobilier, aux ouvrages de génie civil et aux équipements y afférents, les responsabilités du Responsable de site, sont limitées aux actions suivantes :

- exploitation, conduite des opérations consistant à faire fonctionner le bâtiment et ses équipements,
- entretien et maintenance courante de niveau 1,

telles que ces interventions sont définies au glossaire ci-joint (Cf. annexe 1).

Cette délégation ne concerne pas les domaines de responsabilité suivants :

- la construction et la gestion technique et administrative de l'immobilier (bâtiments clos et couverts, distribution, aménagements internes), des ouvrages de génie civil (voirie, parking, passerelle), les équipements techniques immobiliers y afférents (ascenseurs, tours aéro-réfrigérantes, réseaux électriques, informatiques, système de sécurité incendie, etc.), le gros entretien et l'entretien courant - niveaux 2 à 5 - desdits bâtiments, ouvrages et équipements qui relèvent de la responsabilité du Directeur du patrimoine et de l'immobilier (Cf. annexe 3) ;
- la gestion du parc automobile qui relève de la responsabilité du Directeur de la DSG (Direction des services généraux).

Les conventions d'occupation temporaire d'une durée supérieure ou égale à 30 jours signées par le Directeur du patrimoine et de l'immobilier relatives aux locaux affectés à l'établissement mentionnent les règles relatives à l'hygiène et la sécurité que ces occupants doivent respecter : une copie de ces conventions est donnée au délégataire.

Cette répartition des compétences ne dispense pas cependant le délégataire de prendre ou faire prendre toute mesure conservatoire s'il constatait en matière immobilière des dangers graves et imminents pour la sécurité des personnes et des biens. Dans de telles circonstances d'urgence, et en cas de désaccord avec le Directeur du patrimoine et de l'immobilier, la décision du Directeur général délégué départemental de la CCID 78, responsable de site, fait autorité. Ce dernier m'informe à bref délai, ainsi que le Directeur du patrimoine et de l'immobilier et le responsable du Service de prévention des risques, des décisions prises.

Modalités d'exercice :

Le délégataire s'engage à prendre ou faire prendre, dans le respect des lois et règlements et des recommandations internes, toutes les mesures nécessaires pour assurer la santé, la sécurité et la sûreté des personnes dont il est responsable notamment sur les points suivants :

- organisation de la sécurité et de la prévention des risques (OSPR),
- élaboration et suivi du document unique d'évaluation des risques professionnels,
- formation des collaborateurs,
- élaboration et suivi des plans et mesures de prévention, consignes de sécurité et autres documents y afférents,
- organisation des astreintes,
- gestion de crise.

Il devra s'assurer que les consignes sont respectées.

Pour remplir ses fonctions de responsable de site, il reconnaît disposer de l'autorité et de l'autonomie nécessaires pour agir dans l'intérêt des directions, services et organismes présents à la CCID 78 (Cf. annexe 5).

Pour faciliter l'exercice de ses responsabilités en matière de sécurité, le délégataire est, par décision du Président, habilité à signer, pour l'ensemble des locaux du site, les conventions d'occupation temporaire d'une durée inférieure à 30 jours, en particulier celles relatives à l'organisation de réunions ou de manifestations dans l'enceinte du site.

A cet effet, le délégataire déclare disposer en matière juridique et technique, de l'appui des services centraux de la CCIR (Service de prévention des risques, Direction des affaires juridiques, Direction du patrimoine et de l'immobilier, Direction du pilotage du système d'information, Direction des achats, Direction des services généraux, DGA ressources humaines, Direction de la communication), ainsi que des moyens humains attirés à son périmètre d'activités, particulièrement du collaborateur en charge de la coordination des actions de prévention en hygiène et sécurité, dénommé RISC coordinateur, ainsi que d'agents aptes à gérer les dispositifs de sécurité, habilités pour intervenir sur les équipements électriques et de sauveteurs secouristes du travail, qui permettent d'assurer le fonctionnement en sécurité de la CCID 78 (Cf. annexe 2).

Il est également convenu qu'il pourra suivre et faire suivre à tout collaborateur toute formation qu'il jugera utile.

Il pourra engager les dépenses utiles à la bonne exécution de la présente délégation dans le cadre des procédures de la CCIR, faire appel en tant que de besoins, à des prestataires ou experts externes à la CCIR.

En outre, il est précisé que dans l'hypothèse où le délégataire serait confronté en cours d'année à un danger grave et imminent qui serait non pris en compte par les plans d'actions programmés, il aura la possibilité d'engager les dépenses urgentes qu'il jugera nécessaires à l'exercice de ses responsabilités, et ce, même en l'absence de crédits disponibles suffisants dans le budget de son établissement.

Il devra m'informer, par une note argumentée, de l'impossibilité où il se trouverait d'assumer ses responsabilités, notamment s'il estimait que les moyens qui lui sont attribués ne sont pas suffisants.

Le délégataire a la possibilité de désigner un subdélégataire (ou plusieurs subdélégataires) qui assumera ses responsabilités pendant ses périodes d'absences (congrés payés, maladie ...).

Cette subdélégation est soumise à mon approbation et ne pourra concerner qu'un collaborateur qui dispose des pouvoirs, de l'autorité, des compétences suffisantes et des moyens propres nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Cette subdélégation devra porter sur tout ou partie des pouvoirs délégués.

Le subdélégataire devra déclarer connaître et accepter toutes les conséquences de la délégation de pouvoirs et être informé qu'une nouvelle subdélégation est interdite.

Il devra être immédiatement prévenu de la mise en œuvre de cette subdélégation en cas d'absence du délégataire.

La présente délégation est accordée au délégataire pour la durée de ses fonctions, et pour une durée qui, en tout état de cause, ne saurait excéder celle de mes responsabilités.

Compte tenu de cette délégation de pouvoirs, il a connaissance du fait qu'en cas de non-respect de la réglementation en vigueur par lui-même ou par le personnel des directions placées dans son périmètre de responsabilité directe et de la non application de ses obligations et des dispositions ci-dessus, sa responsabilité pénale pourra être engagée (Cf. annexe 4).

Je me réserve la faculté de suspendre ou de retirer les pouvoirs délégués par la présente, sans qu'il en résulte une modification de sa qualification.

Fait à Paris en un exemplaire
Le 20 décembre 2019

Le Délégant

signé

Stéphane FRATACCI

Diffusion : bénéficiaires - www.cci-paris-idf.fr - recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France

Copie des présentes sera notifiée à :
Françoise Guerin - DGA RH / Jean-Claude Scoupe – DGA AG / Richard Benayoun – DPI / Bruno Botella - DSG
Thierry Menuet – SPR / Subdélégataire(s)

Annexes :

1. Glossaire
2. Organisation de la sécurité et de la prévention des risques
3. Délégation de pouvoirs du Directeur du patrimoine et de l'immobilier
4. Note de commentaires juridiques
5. Note du Directeur général relative à la prévention des risques

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris
Ile-de-France

IDF-2019-12-20-029

Délégation de pouvoirs IISIPCA - VERSAILLES

DELEGATION DE POUVOIRS ISIPCA - VERSAILLES

Vu l'article R 711-70 du Code de Commerce,

Vu l'accord de la CPN en date du 24 juin 2003, modifié par la CPN du 19 décembre 2012,

Vu la décision du Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (CCIR) en date du 29 novembre 2018 désignant M. Stéphane FRATACCI en qualité de Directeur général,

Vu la décision du Directeur général en date du 4 novembre 2019 désignant Mme Marie-France ZUMOFEN en qualité de Directeur de l'ISIPCA,

Vu la décision du Directeur général de la CCIR désignant Mme Marie-France ZUMOFEN, Président du CHS de l'ISIPCA,

Vu le document unique d'évaluation des risques professionnels et le document organisation de la sécurité et de la prévention des risques de l'ISIPCA dont Mme Marie-France ZUMOFEN déclare avoir connaissance et assurer le suivi.

Je soussigné, Stéphane FRATACCI, Directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France, délègue, donne délégation de pouvoirs à Mme Marie-France ZUMOFEN, déléguée, en sa qualité de Directeur de l'ISIPCA et responsable du site, 34/36 rue du Parc de Clagny 78000 Versailles, à l'effet de prendre toutes dispositions générales ou particulières au sein de ce site, pour assurer ou faire assurer sous son contrôle la sécurité et la sûreté des personnes et des biens, le respect des règles relatives à l'hygiène, aux conditions de travail, à la protection de l'environnement et de toutes dispositions législatives ou réglementaires et recommandations internes y afférentes.

Cette délégation concerne les domaines de responsabilité suivants :

L'ensemble des activités réalisées par l'ISIPCA et par les directions et services de la CCIR implantés dans les locaux, ainsi que les manifestations organisées par l'ISIPCA sous sa responsabilité à l'extérieur desdits locaux.

En ce qui concerne les occupants issus d'organismes extérieurs (associations d'élèves), le délégué doit s'assurer que les responsables de ces organismes prennent toutes dispositions pour se conformer aux lois et règlements en vigueur, ou au règlement intérieur du site et au règlement intérieur des apprentis pour ce qui concerne la sécurité des personnes et des biens.

Le délégué est informé que l'ISIPCA est un ERP - Etablissement Recevant du Public - assujéti à l'arrêté du 25 juin 1980 et aux prescriptions de la commission de sécurité.

Pour ce qui a trait à l'immobilier, aux ouvrages de génie civil et aux équipements y afférents, les responsabilités du directeur, responsable de site, sont limitées aux actions suivantes :

- exploitation, conduite des opérations consistant à faire fonctionner le bâtiment et ses équipements,
- entretien et maintenance courante de niveau 1,

telles que ces interventions sont définies au glossaire ci-joint (Cf. annexe 1).

Cette délégation ne concerne pas les domaines de responsabilité suivants :

- la construction, la gestion technique et administrative de l'immobilier (bâtiments clos et couverts, distribution, aménagements internes), des ouvrages de génie civil (voirie, parking, passerelle), les équipements techniques immobiliers y afférents (ascenseurs, tours aéro-réfrigérantes, réseaux électriques, informatiques, système de sécurité incendie, etc.), le gros entretien et l'entretien courant - niveaux 2 à 5 - desdits bâtiments, ouvrages et équipements qui relèvent de la responsabilité du Directeur du patrimoine et de l'immobilier (Cf. annexe 3) ;
- la gestion du parc automobile (hors véhicules techniques et pédagogiques) qui relève de la responsabilité du Directeur des services généraux (DSG).

Les conventions d'occupation temporaire d'une durée supérieure ou égale à 30 jours signées par le Directeur du patrimoine et de l'immobilier relatives aux locaux affectés à l'établissement mentionnent les règles relatives à l'hygiène et la sécurité que ces occupants doivent respecter : une copie de ces conventions est donnée au délégataire.

Cette répartition des compétences ne dispense pas cependant le délégataire de prendre ou faire prendre toute mesure conservatoire s'il constatait en matière immobilière des dangers graves et imminents pour la sécurité des personnes et des biens. Dans de telles circonstances d'urgence, et en cas de désaccord avec le Directeur du patrimoine et de l'immobilier, la décision du Directeur, responsable de site, fait autorité. Ce dernier m'informe à bref délai, ainsi que le Directeur du patrimoine et de l'immobilier et le responsable du Service de prévention des risques (SPR), des décisions prises.

Modalités d'exercice :

Le délégataire s'engage à prendre ou faire prendre, dans le respect des lois et règlements et des recommandations internes, toutes les mesures nécessaires pour assurer la santé, la sécurité et la sûreté des personnes dont il est responsable notamment sur les points suivants :

- organisation de la sécurité et de la prévention des risques (OSPR),
- élaboration et suivi du document unique d'évaluation des risques professionnels,
- formation des collaborateurs,
- élaboration et suivi des plans et mesures de prévention, consignes de sécurité et autres documents y afférents,
- organisation des astreintes,
- gestion de crise.

Pour remplir ses fonctions de responsable de site, il reconnaît disposer de l'autorité et de l'autonomie nécessaires pour agir dans l'intérêt des directions, services et organismes présents sur le site (Cf. annexe 5).

Pour faciliter l'exercice de ses responsabilités en matière de sécurité, le délégataire est, par décision du Président, habilité à signer, pour l'ensemble des locaux du site de l'ISIPCA, les conventions d'occupation temporaire d'une durée inférieure à 30 jours, en particulier celles relatives à l'organisation de réunions ou de manifestations dans l'enceinte du site.

A cet effet, le délégataire déclare disposer en matière juridique et technique, de l'appui des services centraux de la CCIR (Service de prévention des risques, Direction des affaires juridiques, Direction du patrimoine et de l'immobilier, Direction du pilotage du système d'information, Direction des achats, Direction des services généraux, DGA ressources humaines, Direction de la communication), ainsi que des moyens humains affectés à son périmètre d'activités, particulièrement du collaborateur en charge de la coordination des actions de prévention en hygiène et sécurité, dénommé RISC coordinateur, ainsi que d'agents aptes à gérer les dispositifs de sécurité, habilités pour intervenir sur les équipements électriques et de sauveteurs secouristes du travail, qui permettent d'assurer le fonctionnement en sécurité du site (Cf. annexe 2).

Il est également convenu qu'il pourra suivre et faire suivre à tout collaborateur toute formation qu'il jugera utile.

Il pourra engager les dépenses utiles à la bonne exécution de la présente délégation dans le cadre des procédures internes de la CCIR, et faire appel, en tant que de besoins, à des prestataires ou experts externes à la CCIR.

En outre, il est précisé que dans l'hypothèse où le délégataire serait confronté en cours d'année à un danger grave et imminent qui serait non pris en compte par les plans d'actions programmés, il aura la possibilité d'engager les dépenses urgentes qu'il jugera nécessaires à l'exercice de ses responsabilités, et ce, même en l'absence de crédits disponibles suffisants dans le budget de son établissement.

Il devra m'informer, par une note argumentée, de l'impossibilité où il se trouverait d'assumer ses responsabilités, notamment s'il estimait que les moyens qui lui sont attribués ne sont pas suffisants.

Le délégataire a la possibilité de désigner un subdélégataire (ou plusieurs subdélégataires) qui assumera ses responsabilités pendant ses périodes d'absences (congés payés, maladie ...).

Cette subdélégation est soumise à mon approbation et ne pourra concerner qu'un collaborateur qui dispose des pouvoirs, de l'autorité et des compétences suffisantes et des moyens propres nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Cette subdélégation devra porter sur tout ou partie des pouvoirs délégués.

Le subdélégataire devra déclarer connaître et accepter toutes les conséquences de la délégation de pouvoirs et être informé qu'une nouvelle subdélégation est interdite.

Il devra être immédiatement prévenu de la mise en œuvre de cette subdélégation en cas d'absence du délégataire.

La présente délégation est accordée au délégataire pour la durée de ses fonctions, et pour une durée qui, en tout état de cause, ne saurait excéder celle de mes responsabilités.

Compte tenu de cette délégation de pouvoirs, il a connaissance du fait qu'en cas de non-respect de la réglementation en vigueur par lui-même ou par le personnel placé dans son périmètre de responsabilité directe et de la non application de ses obligations et des dispositions ci-dessus, sa responsabilité pénale pourra être engagée (Cf. annexe 4).

Je me réserve la faculté de suspendre ou de retirer les pouvoirs délégués par la présente, sans qu'il en résulte une modification de sa qualification.

Fait à Paris en un exemplaire
Le 20 décembre 2019

Le Délégant

signé

Stéphane FRATACCI

Diffusion : bénéficiaires - www.cci-paris-idf.fr - recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France

Copie des présentes sera notifiée à :

Jean-Luc Neyraut - DGA ERF / Françoise Guérin - DGA RH / Richard Benayoun – DPI Bruno Botella – DSG / Thierry Menuet – SPR / Subdélégataire(s)

Annexes :

1. *Glossaire*
2. *Document organisation de la sécurité et de la prévention des risques*
3. *Délégation de pouvoirs du Directeur du patrimoine et de l'immobilier*
4. *Note de commentaires juridiques*
5. *Note du Directeur général relative à la prévention des risques*

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris
Ile-de-France

IDF-2019-12-17-012

Délégation de signature dépenses-recettes

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- vu les articles R. 711-68 et A. 712-35 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

de donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions et des budgets notifiés à effet de signer :

1. les engagements de dépenses,
2. les actes dont découle une créance (devis et/ou accord d'une remise)

dans les conditions définies ci-après :

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		sociétés centres financiers	dépenses ou recettes
		nom	fonction		
chambres de commerce et d'industrie départementales					
Rémy ARTHUS	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Damien WALKER Denis DANG	Directeur des opérations responsable administration finances logistique	société n° 1310 CF : tous	dépenses et recettes
Pierre DE RICAUD	responsable du département développement territorial			société n° 1310 CF : 2J20, 2J21, 2J22, 2J23, 2J24, 2J25	recettes
Pierre ADES	responsable du département création transmission formalités			société n° 1310 CF : 2J30, 2J31, 2J32, 2J33, 2J40, 2J41 et 2J42	recettes
Cynthia LESTABLE	directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Pauline FERRERO	directrice des Operations	société n° 1380 CF : tous	dépenses et recettes
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Éliette ROSELL Pascal DEGEUSE	directeur des opérations responsable administratif, financier et logistique	société n° 1320 CF : tous	dépenses et recettes
Daniel RAMAGE	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Nadia VALENTE-GUIDIS Jean-Daniel GIL	directeur adjoint Directeur des opérations Responsable Vie Institutionnelle	société n° 1330 CF : tous	dépenses et recettes

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		sociétés centres financiers	dépenses ou recettes
		nom	fonction		
Géraldine FROBERT	directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Paul BRULEY	directeur des opérations	société n° 1340 CF : tous	dépenses et recettes
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	Régine CASTAGNET Valérie MARSAULT	directeur adjoint Chargée de mission finances	société n° 1350 CF : tous	dépenses et recettes
directions générales et directions rattachées					
Patrick MARTINEZ jusqu'au 5 janvier 2020	directeur général délégué	Véronique ÉTIENNE-MARTIN	directrice du cabinet du président et du DG	société n° 1110 CF : C411, 2E07, 2E08, 2E16	dépenses et recettes
Patrick MARTINEZ jusqu'au 5 janvier 2020	directeur général délégué	Loïc CHOUIN	directeur projet Grand Paris	société n° 1110 CF : C411, 2E17, 2E18	dépenses et recettes
Brigitte POIRÉ-MARAUX	directeur de l'inspection générale			société n° 1110 CF : C420	dépenses et recettes
Valérie SPOHN-VILLEROY	directrice de la communication	Pascale CORNIL	directrice adjointe en charge du pôle communication externe	société n° 1110 CF : C403	dépenses et recettes
France MOROT-VIDELAINE	directeur général adjoint en charge du service d'information et de représentation des entreprises	Christian BOYER	Directeur, adjoint au DGA SIRE	société n° 1400 CF : tous	dépenses et recettes
Michèle BERNARD	directrice du service à l'entreprise			société n° 1400 CF : 2I17, 2I40, 2I65, 2I82, 2I83, 2I84, 2I85, 2I86, 2I87, 2N70 à 2N75	dépenses et recettes
Isabelle SAVELLI	Responsable du pôle données Economiques et DATA			société n° 1400 CF : 2N64 à 2N69	
Sophie Mc CRACKEN	Responsable vie institutionnelle			société n° 1400 CF : 2N61	
Gilles DABEZIES	directeur général adjoint en charge de la CCI international IDF	Claudine DAGNET	directrice, adjointe de la CCI international IDF	sociétés n° 1140 CF : tous	dépenses et recettes
Luc DARDAUD	responsable du département facilitations du commerce extérieur			société n° 1140 CF : 2I91	recettes
Laurence CARRARA	responsable du service foires et salons			société n° 1140 CF : 2I92	recettes
Estelle GILLOT-VALET	responsable du service département évènements, réseaux et partenariats			société n° 1140 CF : 2I9D 2I93 2I9C	recettes
Jean-Michel JOLLY	responsable du service TFE TECH ET INDUSTRIE			société n° 1140 CF : 2I9F 2I94	recettes
Agathe PACARD	responsable TFE ART DE VIVRE SANTE AGROTECH			société n° 1140 CF : 2I9E 2I95	recettes

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		sociétés centres financiers	dépenses ou recettes
		nom	fonction		
Xiao-Qing PELLEMELE	Responsable du Comité d'échanges franco -chinois			société n° 1140 CF : 219C	recettes
Jean-Noel SCIACCA	responsable du service commercial			société n° 1140 CF : 2119	recettes
Sophie LOGEOT	Responsable du pilotage numérique			société n° 1140 CF : 2124	recettes
Gilles WURMSER	responsable du service actions sectorielles et réseaux			société n° 1140 CF : 2182	recettes
Hervé PARCINEAU	responsable du service affaires européennes et coopération internationale			société n° 1140 CF : 2184	recettes
Jean-Claude SCOUPE	directeur général adjoint en charge de l'administration générale			sociétés n° 1910, 1920, 2910 CF : tous sociétés n° 1500, 1510 CF : tous	dépenses et recettes
Jean-Claude SCOUPE	directeur général adjoint en charge de l'administration générale	Bruno BOTELLA	directeur des services généraux	société n° 7050 CF : 6V01, 6V02, 6V03	dépenses et recettes
Thierry MENUET	responsable du service de prévention et des risques			société n° 1500 CF : 6P01	dépenses et recettes
Jean-François MALLET	directeur du pilotage des systèmes d'information	Marie-Cécile DORS	responsable département pilotage et support de la filière	société n° 1920 CF : tous société n° 1500 CF : C409	dépenses et recettes
Richard BENAYOUN	directeur du patrimoine et de l'immobilier	Pierre-Lionel BRÉVINION Muriel BOYER	directeur adjoint responsable de pôle	société n° 1500 CF : C404 sociétés n° 1910, 2910, 7030 CF : tous	dépenses et recettes
Clodyne SAMUEL DE LACROIX	directeur des achats	Yann BARANGER	directeur adjoint	société n° 1500 CF : C418	dépenses et recettes
Didier ISRAËL	directeur des affaires juridiques	Claude COILLARD-CHABIR	directrice adjointe	société n° 1500 CF : C402	dépenses et recettes
Didier ISRAËL	directeur des affaires juridiques	Catherine CHABOSSON	responsable du service des assurances	société n° 1500 CF : 6P02	dépenses et recettes
Bruno BOTELLA	directeur des services généraux	Brigitte GRIMBERT	responsable du service moyens généraux	société n° 1510 CF : tous	dépenses et recettes
Christophe CHERIOT	gestionnaire moyens généraux Adolphe Julien et Yves Toudic			société n° 1510 CF : 2USB, 2USD	dépenses et recettes
Brigitte GRIMBERT	responsable du service moyens généraux	Jean-Pierre NICOLAS	responsable logistique Sécurité	société n° 1510 CF : 2USC, 2UST, 2USY	dépenses et recettes
Dimitri POATY	adjoint	Stéphane DESQUATREVAUX	responsable audio-visuel	société n° 1510 CF : 2USF	dépenses et recettes
Bruno BOTELLA	Directeur des services généraux			société n° 1510 CF : 2USN	dépenses et recettes
Pascal FRANCINEAU	gérant de restaurant	Yannick LE BERRE	économe	société n° 1510 CF : 2UCH, 2UDR, 2UOR, 2UTO, 2UGA	dépenses et recettes

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		sociétés centres financiers	dépenses ou recettes
		nom	fonction		
Amar DEREARE	gestionnaire de stocks			société n° 1510 CF : 2UGA	dépenses et recettes
Stéphane BLANCHE	responsable de restaurant			société n° 1510 CF : 2UOR	dépenses et recettes
Françoise GUERIN	directeur général adjoint en charge des ressources humaines	Jean-François ROMANET-PERROUX	directeur, adjoint au DGA en charge des ressources humaines	société n° 1110 CF : C410 sociétés n° 8010, 8020, 8030 CF: tous	dépenses et recettes
Valérie HENRIOT	directeur général adjoint en charge des finances	Mathieu BOULANGER	directeur adjoint	société n° 1110 CF : C426	dépenses et recettes
Valérie HENRIOT	directeur général adjoint en charge des finances			sociétés n° 1120, 7010 CF : tous	dépenses et recettes
Valérie HENRIOT	directeur général adjoint en charge des finances	Mathieu BOULANGER	directeur adjoint	société n° 2200 CF : tous	dépenses et recettes
Jean-Luc NEYRAUT	directeur général adjoint en charge de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Laurent TRILLES Tristan GILLOUARD	directeur de l'enseignement directeur de l'apprentissage	sociétés n° * 2010 * 2040, 2150 les établissements d'enseignement : • 2270, 2300, 2450, 2510, 2520, 2560, 2580, 2590, 2920. • 2110, 2600, 2610, 2620, 2640, 2660, 2670, 2830, 2840, 2850 CF : tous	dépenses et recettes
Dominique RABILLER	directeur par intérim des formalités et de la taxe d'apprentissage	Anne BARRIÈRE-L'ÉTENDARD	responsable du département supports	société n° 2110 CF : tous	dépenses et recettes
Marianne CONDÉ-SALAZAR	directeur des relations internationales de la DGA ERF	Anaïs RAVET	directrice adjointe	société n° 2040 CF : tous	dépenses et recettes
Christian CHENEL	directeur des admissions et concours			société n° 2150 CF : tous	dépenses et recettes
Lucie PAQUY	directeur de l'innovation pédagogique			société n° 2010 CF : 4A20, 4A21, 4A22, 4A24, 4A31	dépenses et recettes
Catherine DESJACQUES	directeur du développement			société n° 2010 CF : 4A26, 4A27, 4A29, 4A30	dépenses et recettes
Olivier MARLAND	directeur en charge de la coordination des fonctions support			société n° 2010 CF : 4A11, 4A12, 4A25, 4A90, 4A91	dépenses et recettes

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		sociétés centres financiers	dépenses ou recettes
		nom	fonction		
écoles					
Jean MAIRESSE	directeur général de ESIEE	Pascal JACQUIN Rose AMMAR	secrétaire général responsable du service finances-achats	société n° 2300 CF : tous	dépenses et recettes
Olivier FRANÇAIS	directeur de la recherche ESIEE Paris			société n° 2300 CF : 4H60, 4H65	recettes
Laurent TRILLES	directeur de NOVANCIA	Olivier MARLAND	directeur en charge de la coordination des fonctions support	société n° 2450 CF : tous	dépenses et recettes
Nathalie BERRIAT	directeur de GOBELINS	Murielle CHEVALIER Pascale GINGUENÉ	secrétaire général directrice du développement et des relations entreprises	société n° 2510 CF : tous société n° 2510 CF : tous	dépenses et recettes recettes
Marie-France ZUMOFEN	Directeur de LA FABRIQUE	Mathieu ROSTAING	secrétaire général	société n° 2520 CF : tous	dépenses et recettes
Bruno de MONTE	directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT Alexandra LEPLATRE Marie-Hélène ROBERT-MOUTAWAKIL Éric de CHAMPSAVIN Victor GERVASONI	directeur adjoint FERRANDI Paris chargé de l'administration générale responsable finances achats approvisionnements directrice du développement pédagogique, des relations entreprises et des programmes pour adultes directeur adjoint de FERRANDI Paris chargé des programmes de formation initiale - niveaux 3 à 5 directeur académique et enseignement supérieur de FERRANDI Paris	société n° 2590 CF : tous société n° 2590 CF : tous société n° 2590 CF : 4021, 4022, 4042 société n° 2590 CF : 4071, 4072, 4073, 4074 société n° 2590 CF : 4041, 4043, 4044	dépenses et recettes dépenses et recettes recettes recettes recettes
Cécile ÉCALLE	directrice du CFI	Catherine GOUDOT	secrétaire général	société n° 2580 CF : tous	dépenses et recettes
Bruno BOTELLA	directeur des services généraux, responsable de la maison de l'apprentissage LMA de Gennevilliers	Brigitte GRIMBERT	responsable du service moyens généraux	société n° 2920 CF : tous	dépenses et recettes

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		sociétés centres financiers	dépenses ou recettes
		nom	fonction		
Denis POULAIN	directeur du CFA des sciences			société n° 2640 CF : tous	dépenses et recettes
Marie-France ZUMOFEN	directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	secrétaire général	société n° 2670 CF : tous	dépenses et recettes
Richard SKRZYPCZAK	directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	secrétaire général	société n° 2620 CF : tous	dépenses et recettes
Véronique DAUBENFELD	directeur de SUP de V	Laurent PERNA	secrétaire général	société n° 2840 CF : tous	dépenses et recettes
Frédéric MANCINI	directeur de GESCIA	Régis BOULAY	secrétaire général	société n° 2600 CF : tous	dépenses et recettes
Éric DENOUX	directeur de l'ESSYM	Lionel LE DEZ	secrétaire général	sociétés n° 2660 CF : tous	dépenses et recettes
Laurent PLAS	directeur de l'E.A.	Stéphane LEMAIRE Sabrina FAINELLI	secrétaire général adjointe au secrétaire général en charge des finances	société n° 2850 CF : tous	dépenses et recettes
Bruno CAVEDONI	directeur de l'IFA CHAUVIN	Caroline ROCANIÈRE	responsable administratif et financier	société n° 2610 CF : tous	dépenses et recettes

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratif de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

Fait à Paris, le 17 décembre 2019

SIGNE

Didier KLING

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris
Ile-de-France

IDF-2019-12-17-013

Délégation de signature réponses appels concurrence

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur,

Décide :

De donner délégation de signature à Stéphane FRATACCI, directeur général, à l'effet de signer les actes de candidature à des mises en concurrence et à des appels à proposition lancés par des institutions européennes ou internationales, des organismes publics français (État, collectivités territoriales, établissements publics,...) et des organismes privés ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, ainsi que l'ensemble des documents afférents aux offres présentées par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et des pièces nécessaires à l'exécution des marchés, sans limitation de montant des recettes prévisionnelles totales des opérations projetées.

En cas d'absence ou d'empêchement et sur proposition de ce dernier, Patrick MARTINEZ, directeur général délégué, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions jusqu'au 5 janvier 2020.

Décide :

Sur proposition du directeur général,

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions et selon les conditions ci-après définies, des actes de candidature à des mises en concurrence et des appels à proposition lancés par des institutions européennes ou internationales, des organismes publics français (État, collectivités territoriales, établissements publics,...) et des organismes privés ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, ainsi que l'ensemble des documents afférents aux offres présentées par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et des pièces nécessaires à l'exécution des marchés.

nom	fonction	Seuil des recettes prévisionnelles totales de l'opération pour la CCI de région
chambres de commerce et d'industrie départementales		
Rémy ARTHUS	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	< 150.000 € HT
Cynthia LESTABLE	directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	< 150.000 € HT
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	< 150.000 € HT
Daniel RAMAGE	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	< 150.000 € HT
Géraldine FROBERT	directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	< 150.000 € HT
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	< 150.000 € HT

nom	fonction	Seuil des recettes prévisionnelles totales de l'opération pour la CCI de région
directions générales et directions rattachées		
France MOROT-VIDELAINE	directeur général adjoint en charge du service d'information et de représentation des entreprises	< 700.000 € HT
Gilles DABEZIES	directeur général adjoint en charge de la CCI international IDF	< 700.000 € HT
Jean-Claude SCOUBE	directeur général adjoint en charge de l'administration générale	< 700.000 € HT
Jean-Luc NEYRAUT	directeur général adjoint en charge de l'enseignement de la recherche et de la formation En cas d'absence ou d'empêchement, Laurent TRILLES, directeur de l'enseignement ou Tristan GILLOUARD, directeur de l'apprentissage, reçoivent délégation de signature dans les mêmes conditions	< 700.000 € HT
Dominique RABILLER	directeur par intérim des formalités et de la taxe d'apprentissage	< 150.000 € HT
Marianne CONDÉ-SALAZAR	directeur des relations internationales de la DGA ERF	< 150.000 € HT
écoles		
Jean MAIRESSE	directeur général de l'ESIEE	< 150.000 € HT
Laurent TRILLES	directeur de NOVANCIA	< 150.000 € HT
Nathalie BERRIAT	directeur de GOBELINS	< 150.000 € HT
Laurent PLAS	directeur de l'E. A.	< 150.000 € HT
Cécile ÉCALLE	directrice du CFI	< 150.000 € HT
Bruno de MONTE	directeur de FERRANDI	< 150.000 € HT
Denis POULAIN	directeur du CFA des sciences	< 150.000 € HT
Marie-France ZUMOFEN	directeur du Groupe ISIPCA	< 150.000 € HT
Marie-France ZUMOFEN	directeur de LA FABRIQUE	< 150.000 € HT
Richard SKRZYPCZAK	directeur de l'ITESCIA	< 150.000 € HT
Véronique DAUBENFELD	directeur de SUP de V	< 150.000 € HT
Frédéric MANCINI	directeur de GESCIA	< 150.000 € HT
Eric DENOUX	directeur de L'ESSYM	< 150.000 € HT
Bruno CAVENODI	directeur de l'IFA CHAUVIN	< 150.000 € HT

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

Fait à Paris, le 17 décembre 2019

SIGNE

Didier KLING

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris
Ile-de-France

IDF-2019-12-17-011

Délégation de signature RH

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article L. 710-1 du code de commerce,
- vu l'article L. 711-8 du code de commerce,
- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le statut du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie pris en application de la loi n°52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, de commerce et des métiers,
- vu le règlement intérieur du personnel de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,
- vu le dispositif d'accompagnement à l'intégration du régime spécial d'assurance vieillesse au régime général,
- vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

Décide :

Article 1

De donner délégation de signature à Stéphane FRATACCI, directeur général, à l'effet de signer les décisions individuelles et les conventions relatives au recrutement et à la gestion des collaborateurs exerçant les fonctions de directeur général délégué, de directeur général adjoint, de directeur général délégué départemental, de directeur en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeur d'une école, à l'exception des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis de la commission paritaire régionale et des radiations des effectifs pour abandon de poste.

En cas d'absence ou d'empêchement sur proposition de ce dernier, Patrick MARTINEZ, directeur général délégué, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions jusqu'au 5 janvier 2020.

Décide :

Sur proposition du directeur général,

Article 2

De donner délégation de signature à Françoise GUERIN, directrice générale adjointe en charge des ressources humaines, à l'effet de signer :

1. les décisions individuelles relatives au recrutement des collaborateurs permanents et contractuels, des vacataires, des bénéficiaires de contrats aidés, des apprentis et des stagiaires d'école ainsi qu'au renouvellement des contrats à durée déterminée en cours de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France à l'exception des directeurs généraux délégués, directeurs généraux adjoints, directeurs généraux délégués départementaux, directeurs en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeurs d'une école,

2. les décisions individuelles relatives à la gestion de l'ensemble des collaborateurs de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, à l'exception des directeurs généraux délégués, directeurs généraux adjoints, directeurs généraux délégués départementaux, directeurs en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeurs d'une école, à l'exclusion des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis de la commission paritaire régionale et des décisions de radiation des effectifs pour abandon de poste,
3. les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité,
4. les réquisitions des collaborateurs dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens,
5. les conventions de détachement ou de mise à disposition des personnels permanents ou contractuels,
6. les décisions prononçant une suspension de fonctions à titre conservatoire,
7. les conventions relatives à la cessation d'un commun accord de la relation de travail de quelque nature que ce soit,
8. les décisions individuelles concernant le fonds social,
9. les décisions individuelles relatives à l'ancien régime spécial d'assurance maladie et relatives au chômage de quelque nature que ce soit,
10. les décisions relatives à l'application de l'article 32 du statut du personnel des chambres de commerce et d'industrie,
11. les décisions portant admission à la retraite,
12. les décisions individuelles relatives à l'application du règlement de l'ancien régime spécial d'assurance vieillesse de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris,
13. les décisions individuelles relatives à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement de l'intégration du régime spécial d'assurance vieillesse de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris au régime général et concernant la retraite, le régime de retraite supplémentaire et la prévoyance,
14. les décisions relatives à la mise en place, aux modifications ainsi que celles pouvant résulter des changements de prestataires en matière de plan d'épargne entreprise, de plan d'épargne pour la retraite collectif, des régimes complémentaires de prévoyance et de remboursement de frais de santé, ainsi que de régime de retraite supplémentaire, les accords portant sur la mise en œuvre de la procédure de suppression de postes prévue aux articles 35-1 et suivants du statut du personnel des chambres de commerce et d'industrie.

En cas d'absence ou d'empêchement, Jean-François ROMANET-PERROUX, directeur, adjoint au DGA en charge des ressources humaines, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions pour l'ensemble des décisions visées aux points 1 à 13 ci-dessus.

Article 3

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- les décisions individuelles relatives au recrutement des vacataires, des bénéficiaires de contrats aidés, des apprentis et des stagiaires d'école de l'ensemble des directions et écoles rattachées à la direction-générale-adjointe,
- les décisions individuelles relatives à la gestion de l'ensemble des collaborateurs, des vacataires, des bénéficiaires de contrats aidés, les apprentis et les stagiaires d'école de l'ensemble des directions et écoles rattachées à la direction-générale-adjointe, y compris les décisions relatives à la gestion des collaborateurs exerçant les fonctions de directeur en charge d'une direction, d'un établissement, d'une école ou d'un service rattachés à la direction générale adjointe dont ils ont la charge, à l'exclusion des

sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis de la commission paritaire régionale, des décisions de radiation des effectifs pour abandon de poste et des décisions d'admission à la retraite,

- les conventions de stage,
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail organisant la fermeture des services relevant de leur autorité.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
France MOROT-VIDELAINE	directeur général adjoint en charge du service d'information et de représentation des entreprises	Christian BOYER	directeur, adjoint au DGA en charge du service d'information et de représentation des entreprises
Gilles DABEZIES	directeur général adjoint en charge de la CCI international IDF	Claudine DAGNET	directrice, adjointe au DGA en charge de la CCI international IDF
Jean-Claude SCOUPE	directeur général adjoint en charge de l'administration générale		
Jean-Luc NEYRAUT	directeur général adjoint en charge de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Laurent TRILLES Tristan GILLOUARD	directeur de l'enseignement directeur de l'apprentissage

Article 4

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- les décisions individuelles relatives au recrutement, des vacataires, des bénéficiaires de contrats aidés et des apprentis et des stagiaires d'école,
- les décisions individuelles relatives à la gestion de l'ensemble des collaborateurs des directions, établissements, écoles ou services rattachés à la direction dont ils ont la charge, à l'exclusion des sanctions disciplinaires, autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis de la CPR, des décisions de radiation des effectifs pour abandon de poste et des décisions d'admission à la retraite,
- les conventions de stage,
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail organisant la fermeture des services relevant de leur autorité.

nom	fonction	En cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
chambres de commerce et d'industrie départementales			
Rémy ARTHUS	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Damien WALKER	directeur des opérations
Cynthia LESTABLE	directeur général délégué départemental par intérim de la CCI Versailles-Yvelines	Pauline FERRERO	directrice des opérations
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Éliette ROSELL	directrice des opérations
Daniel RAMAGE	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis		
Géraldine FROBERT	directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Paul BRULEY	directeur des opérations

nom	fonction	En cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	Régine CASTAGNET	directrice des opérations
directions générales et directions rattachées			
Brigitte POIRÉ-MARAUX	directeur de l'Inspection générale		
Valérie SPOHN-VILLEROY	directrice de la communication	Pascale CORNIL	directrice adjointe en charge du pôle communication externe
Richard BENAYOUN	directeur du patrimoine et de l'immobilier	Pierre-Lionel BRÉVINION	directeur adjoint
Clodyne SAMUEL DE LACROIX	directeur des achats	Yann BARANGER	directeur adjoint
Didier ISRAËL	directeur des affaires juridiques	Claude COILLARD-CHABIR	directrice adjointe
Jean-François MALLET	directeur du pilotage des systèmes d'information	Marie-Céline DORS	responsable du département pilotage et support de la filière
Bruno BOTELLA	directeur des services généraux		
Valérie HENRIOT	directeur général adjoint en charge des finances et du contrôle de gestion	Mathieu BOULANGER	directeur adjoint
Dominique RABILLER	directeur par intérim des formalités et de la taxe d'apprentissage	Tristan GILLOUARD	directeur de l'apprentissage
Marianne CONDÉ-SALAZAR	directeur des relations internationales de la DGA ERF	Anais RAVET	directrice adjointe
Christian CHENEL	directeur des admissions et concours		
écoles			
Jean MAIRESSE	directeur général de l'ESIEE	Pascal JACQUIN	secrétaire général
Laurent TRILLES	directeur de NOVANCIA	Olivier MARLAND	directeur en charge de la coordination des fonctions support
Nathalie BERRIAT	directeur de GOBELINS	Murielle CHEVALIER	secrétaire général
Marie-France ZUMOFEN	Directeur de LA FABRIQUE	Mathieu ROSTAING	secrétaire général
Cécile ÉCALLE	directrice du CFI	Catherine GOUDOT	secrétaire générale
Bruno BOTELLA	directeur des services généraux, responsable de la maison de l'apprentissage		
Bruno de MONTE	directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT	directeur adjoint chargé de l'administration générale
Denis POULAIN	directeur du CFA des sciences		
Marie-France ZUMOFEN	directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	secrétaire général
Richard SKRZYPCZAK	directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	secrétaire général
Véronique DAUBENFELD	directeur de SUP de V	Laurent PERNA	secrétaire général
Frédéric MANCINI	directeur de GESCIA	Régis BOULAY	secrétaire général
Éric DENOUX	directeur de l'ESSYM	Lionel LE DEZ	secrétaire général
Laurent PLAS	directeur de l'E.A.	Stéphane LE MEN Stéphane LEMAIRE	directeur adjoint secrétaire général
Bruno CAVEDONI	directeur de l'IFA CHAUVIN		

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratif de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

Fait à Paris, le 17 décembre 2019

SIGNE

Didier KLING

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris
Ile-de-France

IDF-2019-12-23-001

Délégation signature chèque numérique

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- Vu le règlement intérieur,

Décide :

Sur proposition du directeur général, délégation de signature est donnée à Mme Géraldine FROBERT, directrice générale déléguée départementale de la Chambre de commerce et d'industrie Val-de-Marne, à l'effet de signer, au nom du Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Région Paris - Île-de-France, les lettres de notification relatives à l'exécution du marché de la Région Ile-de-France portant délégation de gestion dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif régional chèque numérique en faveur des artisans et commerçants franciliens.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratif de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

Fait à Paris, le 23 décembre 2019

SIGNE

Didier KLING

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris
Ile-de-France

IDF-2019-12-20-030

Subdélégation de pouvoirs CCID 78 – SITE DE
VERSAILLES

SUBDELEGATION DE POUVOIRS CCID 78 – SITE DE VERSAILLES

Vu la délégation de pouvoirs, ci-annexée, accordée par Monsieur Stéphane FRATACCI, Directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (CCIR),

Je soussignée, Mme Cynthia LESTABLE, Directeur général délégué départemental de la chambre de commerce et d'industrie des Yvelines (CCID 78), donne, dans les mêmes termes subdélégation de pouvoirs à Mme Pauline FERRERO, en qualité de Directrice des opérations, qui l'accepte, à l'effet d'assurer pendant mes absences de la Région Ile-de-France et d'éventuels congés, la sécurité et la sûreté des personnes et des biens de la CCID 78, 21-23/25 avenue de Paris à Versailles (78000).

Le subdélégué déclare avoir une parfaite connaissance des droits et obligations qui résultent de la délégation de pouvoirs susvisée, consentie par M. Stéphane FRATACCI, Directeur général de la CCIR, et qui lui sont transférés à compter de ce jour dans les domaines ci-dessus précisés.

Fait à Paris en un exemplaire
Le 20 décembre 2019

Le primo-délégué

signé

Stéphane Fratacci

Le délégué

signé

Cynthia Lestable

Le subdélégué

signé

Pauline Ferrero

Diffusion : bénéficiaires - www.cci-paris-idf.fr - recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris
Ile-de-France

IDF-2019-12-20-028

Subdélégation de pouvoirs ISIPCA - VERSAILLES

SUBDELEGATION DE POUVOIRS ISIPCA - VERSAILLES

Vu la délégation de pouvoirs, ci-annexée, accordée par Monsieur Stéphane FRATACCI, Directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (CCIR),

Je soussignée, Mme Marie-France ZUMOFEN, Directeur de l'ISIPCA, donne subdélégation de pouvoirs à M. Pierre ERNESTY, en qualité de Secrétaire général, qui l'accepte, à l'effet d'assurer pendant mes absences de la Région Ile-de-France et d'éventuels congés, la sécurité et la sûreté des personnes et des biens de l'ISIPCA, 34/36 rue du Parc de Clagny – 78000 Versailles.

Le subdélégataire déclare avoir une parfaite connaissance des droits et obligations qui résultent de la délégation de pouvoirs susvisée, consentie par M. Stéphane FRATACCI, Directeur général de la CCIR, et qui lui sont transférés à compter de ce jour dans les domaines ci-dessus précisés.

Fait à Paris en un exemplaire,
Le 20 décembre 2019

Le primo-délégrant

signé

Stéphane Fratacci

Le délégataire

signé

Marie-France Zumofen

Le subdélégataire

signé

Pierre Ernesty

Diffusion : bénéficiaires - www.cci-paris-idf.fr - recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France

Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis

IDF-2019-12-19-012

arrêté de délégation de signature groupe hospitalier
Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis

Arrêté de délégation de signature
au titre de l'article R.6147-10 du code de la santé publique

Arrêté n° 2019-038

Le directeur du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7, L.6147-1, L.6147-6, R.6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et R.6147-11

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 13 Novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 20122114-0001 du 1^{er} Août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'AP-HP,

Vu l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directorial n°ANADDG2019-03-004 du 29 avril 2019 portant nomination du Directeur du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris-Seine-Saint-Denis (Avicenne, Jean-Verdier, René-Muret)

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à **M. Alban AMSELLI**, adjoint au directeur du Groupe Hospitalier et directeur de l'hôpital Avicenne, à l'effet de signer en cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal DE WILDE tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis, dans le champ d'attribution déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence de M. Alban AMSELLI, délégation est donnée, pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 30°, F 1°, 2° et 5°, G 1° à 3° et 7°, H 1° à 5° et I dans le champ de ses attributions de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé, au cadre de direction désigné pour assurer l'intérim de la direction de l'hôpital Avicenne, pendant ladite période d'intérim.

Délégation de signature est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Alban AMSELLI, exclusivement pour les matières énoncées aux paragraphes F 5° et pour les relations avec la police et la justice ainsi qu'aux dépôts de plainte énoncés au paragraphe H 3°, pour l'hôpital Avicenne, à :

- **M. Pascal TELLE**, responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital Avicenne,
- **M. Pascal NAVION**, adjoint au responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital Avicenne.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à **M. Bernard BOCQUILLON**, directeur des ressources humaines par intérim, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes A, B à l'exception du B 30°, 39° et 40°, C 1° et 4° (actes pris en qualité d'ordonnateur) , F 4° et 7°, G 1°, 2° et 6°, H 4° et 5° (dans le champ de ses attributions) de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence de M. Bernard BOCQUILLON, délégation est donnée pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation à :

- **M. Steeve MOHN**, attaché d'administration hospitalière
- **Amandine BOTTERO**, chargée de mission

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard BOCQUILLON, délégation est donnée, exclusivement pour les matières énoncées aux paragraphes A et B 4° à **Mme Carole CERRI**, attachée d'administration hospitalière.

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée à **Mme Aude MARTINEAU**, directrice des affaires médicales, de la recherche et de la stratégie, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 1° et 4° (actes pris en qualité d'ordonnateur, G 1°, 2, 6, et 10° à 28°, 30 à 32°, 34° et 35°, H4 de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aude MARTINEAU, délégation est donnée, pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 1° et 4° (actes pris en qualité d'ordonnateur), G 1°, 2° et 6°, 10° à 28°, 30° à 32°, 34° et 35°, H 4° (dans le champ de ses attributions) de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé, à :

- **M. Cherif BENHAMMANI**, chargé de mission.

ARTICLE 4 : Délégation de signature est donnée à **Mme Oriane DELIVRE**, Directrice de l'hôpital Jean-Verdier, chargée du projet Nouveau Jean Verdier et Directrice des Territoires à l'effet de signer les actes et décisions, pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 30°, F 1°, 2° et 5°, G 1° à 3° et 7°, H 1° à 5° et I (dans le champ de ses attributions) de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence de Mme Oriane DELIVRE, délégation est donnée, pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 3°, F 1°, 2° et 5°, G 1° à 3° et 7°, H 1° à 5° et I dans le champ de ses attributions et de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé, au cadre de direction désigné pour assurer l'intérim de la direction de l'hôpital Jean-Verdier, pendant ladite période d'intérim.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Oriane DELIVRE, délégation est donnée exclusivement pour les matières énoncées aux paragraphes F 5° et pour les relations avec la police et la justice ainsi qu'aux dépôts de plainte énoncés au paragraphe H 3°, pour l'hôpital Jean-Verdier, à :

- **M. Régis MOUTARDIER**, responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital Jean Verdier,
- **M. Philippe ROBIN**, adjoint au responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital Jean Verdier.

ARTICLE 5 : Délégation de signature est donnée à **Messieurs Marc BERTRAND-MAPATAUD et Jean-François AGULHON**, directeurs adjoints, chargés des finances et du contrôle de gestion à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées au paragraphe C 1° à 8° et 10° (actes pris en qualité d'ordonnateur), F 3°, G 4° et 5°, H 2°, 3° (formalités relatives aux prélèvements d'organes et aux décès uniquement), et 4° (dans le champ de ses attributions), de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence simultanée de Messieurs Marc BERTRAND-MAPATAUD et Jean-François AGULHON, délégation est donnée pour l'ensemble des matières pour lesquelles eux-mêmes reçoivent délégation à :

- **Mme Céline LEVEQUE**, chargée de mission
- **M. Jérôme VANTORHOUDT**, chargé de mission

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Marc BERTRAND-MAPATAUD, Jean-François AGULHON et Madame Céline LEVEQUE, délégation est donnée, pour les matières énoncées au paragraphe H 2°, et pour les formalités relatives aux prélèvements d'organes et aux décès énoncées au paragraphe H3°, à :

- **Mme Aïni LAOUDI**, adjointe administrative,
- **Mme Monique JANDIA**, adjointe administrative,
- **Mme Joana PEREIRA**, adjointe des cadres hospitaliers,
- **Mme Lovely PAUL**, chargée de mission,
- **Mme Jamila KADDOUR**, adjointe administrative,

ARTICLE 6 : Délégation de signature est donnée à **M. Jacques SULBERT**, ingénieur chargé des investissements et de la maintenance, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées au paragraphe C 1°, 4°, 9° et 10° (actes pris en qualité d'ordonnateur), au paragraphe C en matière d'urbanisme et au paragraphe H 4° (dans le

champ de ses attributions), de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques SULBERT, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, à :

- **M. Philippe CHAUDET**, ingénieur hospitalier,

ARTICLE 7 : Délégation de signature est donnée à **M. Dominique TROUVÉ**, chargé de mission, directeur du système d'information, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 1°, 4°, 9° et 10° (actes pris en qualité d'ordonnateur), E 2° et H 4° (dans le champ de ses attributions), de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique TROUVÉ, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, à **M. Thierry PASQUELIN**, ingénieur hospitalier.

ARTICLE 8 : Délégation de signature est donnée à **Mme Marlène RUAT**, directrice adjointe chargée des services économiques et logistiques, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 1°, 9° et 10° (actes pris en qualité d'ordonnateur) et H 4° (dans le champ de ses attributions) de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marlène RUAT, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles elle-même reçoit délégation, à :

- **M. Jean-Marc LAZARDEUX**, attaché d'administration hospitalière,
- **Mme Patricia PERROT**, adjointe des cadres hospitaliers,
- **M. Bernard SERMANSON**, adjoint des cadres hospitaliers,
- **M. Lionel PEAN**, ingénieur hospitalier.

ARTICLE 9 : Délégation de signature est donnée à **Mme Cécile CASTAGNO**, directrice adjointe chargée de la qualité, gestion des risques et des relations avec les patients, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées au paragraphe au paragraphe H 4° (dans le champ de ses attributions), de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé, ainsi que les décisions relatives au règlement amiable prévues au paragraphe F1 se rattachant aux droits des patients.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile CASTAGNO, délégation est donnée exclusivement pour les relations avec la police et la justice énoncées au paragraphe H 3° à :

- **Mme Violette AMARANTO**, adjointe des cadres hospitaliers, chargée des relations avec les usagers des hôpitaux Jean-Verdier et Avicenne,
- **Mme Lovely PAUL**, chargée de mission et chargée des relations avec les usagers

ARTICLE 10 : Délégation de signature est donnée à **M. Ahmed EL DJERBI**, directeur de l'hôpital René-Muret, directeur des affaires générales du Groupe Hospitalier, pour les matières suivantes :

A – Au titre de la direction du site René Muret, délégation à l'effet de signer les actes et décisions, pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 30°, F 1°, 2° et 5°, G 1° à 3° et 7°, H 1° à 5° et I (dans le champ de ses attributions) de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

B – Au titre des affaires générales, délégation à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes F 1°, 2°, au paragraphe H 3° pour les relations avec la police et la justice (dans le champ de ses attributions) et au paragraphe H 4° (dans le champ de ses attributions), de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence de M. Ahmed EL DJERBI, délégation est donnée, pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 30°, F 1°, 2° et 5°, G 1° à 3° et 7°, H 1° à 5° et I de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé, au cadre de direction désigné pour assurer l'intérim de la direction de l'hôpital René-Muret, pendant ladite période d'intérim.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ahmed EL DJERBI, délégation est donnée, pour les décisions de permissions temporaires de sortie des malades à **Mme Patricia CHOMEL**, assistante médico-administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ahmed EL DJERBI, délégation est donnée exclusivement pour les matières énoncées aux paragraphes F 5° et pour les relations avec la police et la justice ainsi qu'aux dépôts de plainte énoncés au paragraphe H 3°, pour l'hôpital René-Muret, à **M. Abdelkrim SOUALEM**, responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital René Muret.

ARTICLE 11 : Délégation de signature est donnée à **M. Christophe SEBERT**, coordonnateur général des soins, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées au paragraphe H 4° (dans le champ de ses attributions) de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

ARTICLE 12 : Conformément à l'article 3 de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 susvisé, délégation de signature est donnée pour les matières énumérées aux paragraphes A à K, dans le cadre du service de garde administrative et exclusivement en cas d'urgence ou de nécessité, à :

- L'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature identifiés aux articles précédents du présent arrêté, à l'exception de Mme Céline LEVEQUE, Mme Lovely PAUL, Mme Monique JANDIA, Mme Joana PEREIRA, Mme Jamila KADDOUR, M. Jacques SULBERT, M. Philippe CHAUDET, M. Dominique TROUVÉ, M. Thierry PASQUELIN, M. Bernard SERMANSON, M. Pascal TELLE, M. Pascal NAVION, M.

Régis MOUTARDIER, M. Philippe ROBIN, M. Abdelkrim SOUALEM, Mme Patricia CHOMEL,

- **Mme Annick DUPIN**, directrice adjointe figurant en annexe II de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé mentionnant la liste nominative des directeurs chargés de la garde administrative dans un groupe hospitalier sans y être affecté pour leurs fonctions principales
- **M. Vincent HIRSCH**, directeur adjoint figurant en annexe II de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé mentionnant la liste nominative des directeurs chargés de la garde administrative dans un groupe hospitalier sans y être affecté pour leurs fonctions principales
- **M. Paul TANDONNET**, directeur adjoint figurant en annexe II de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé mentionnant la liste nominative des directeurs chargés de la garde administrative dans un groupe hospitalier sans y être affecté pour leurs fonctions principales
- **M. Pascal PINGEON**, ingénieur,
- **Mme Marie-Françoise PESLIER**, cadre supérieure de santé,
- **Mme Brigitte SEGUIN**, cadre supérieure de santé,
- **Mme Christine NABOR-MOSSOT**, assistante socio-éducative,
- **Mme Evelyne TRILLARD-LOURIMI**, assistante médico-administrative,
- **Mme Christine DUFEAL**, adjointe des cadres hospitaliers,
- **Mme Françoise GAILLARD**, attachée d'administration hospitalière,
- **Mme Shanti LOSCO**, attachée d'administration hospitalière,
- **Mme Brigitte WOILLEZ**, cadre supérieure de santé,
- **M. Frédéric POUPLARD**, chargé de mission,
- **Mme Najat BENARAB**, cadre supérieure de santé,
- **Mme Stéphanie MARTINEZ**, chargée de mission,
- **Mme Chantal LEGRAND**, cadre supérieure de santé
- **Mme Dalila DJEDIDI**, attachée d'administration hospitalière
- **Mme Marion GAUDIN**, chargée de mission

ARTICLE 13 : L'arrêté n° 2019-026 du 01^{er} octobre 2019 portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 14 : Le présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la Préfecture de police de Paris peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil, dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication.

Fait à Bobigny, le 19 décembre 2019

Le Directeur du groupe hospitalier
Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis,
Pascal DE WILDE

